



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 27 mars 2019 COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

Le 27 mars 2019 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 15/03/2019

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 112 délégués

| | | |
|---------------------------|--------------------|-----------------|
| M. Michel PICOTIN | délégué titulaire | ARNEKE |
| M. Didier GUENANTIN | délégué suppléant | ARNEKE |
| M. Marc DENEUCHE | délégué titulaire | BAILLEUL |
| M. Joël BODDAERT | délégué titulaire | BAMBECQUE |
| M. Cédric NEUVILLE | délégué titulaire | BAMBECQUE |
| M. Jean-Pierre LAMOITTE | délégué titulaire | BAVINCHOVE |
| M. Stéphane VERCRUYSSSE | délégué titulaire | BAVINCHOVE |
| M. Jean-Claude DELDYCKE | délégué titulaire | BERTHEN |
| M. Bruno FOULON | délégué titulaire | BIERNE |
| M. Jean-Marc LUTIC | délégué suppléant | BIERNE |
| M. Géry BOGAERT | délégué suppléant | BISSEZEELE |
| M. Gérard BEAUVOIS | délégué titulaire | BLARINGHEM |
| M. Patrick MORDACQ | délégué titulaire | BLARINGHEM |
| M. Jean-Noël LEFEVERE | délégué titulaire | BOESCHEPE |
| Mme Danielle MAMETZ | déléguée titulaire | BOESEGHM |
| M. Laurent VANPOUILLE | délégué titulaire | BOLLEZEELE |
| Mme Anne BERTELOOT | déléguée titulaire | BOLLEZEELE |
| M. Edouard DELASSUS | délégué titulaire | BORRE |
| Mme Marie-Claude LERMYTTE | déléguée titulaire | BROUCKERQUE |
| M. Michel DOLLEZ | délégué titulaire | BROUCKERQUE |
| M. Vincent PAUWELS | délégué titulaire | BROXEELE |
| M. Jean STERCKEMAN | délégué titulaire | BROXEELE |
| M. Pierre VANHEEGHE | délégué titulaire | BUYSSCHEURE |
| M. Fabien VANBOSSSEL | délégué titulaire | BUYSSCHEURE |
| M. Jean-Luc SCHRICKE | délégué titulaire | CAESTRE |
| M. Michel DECOOL | délégué titulaire | CAPPELLE-BROUCK |
| M. Arnauld COUVREUR | délégué titulaire | CAPPELLE-BROUCK |
| M. Philippe COTREZ | délégué titulaire | CASSEL |
| M. Henri RAMAUT | délégué titulaire | EECKE |
| M. Paul JANSSEN | délégué titulaire | ERINGHEM |
| M. Marc COLPAERT | délégué titulaire | ERINGHEM |
| M. Jean-Paul RYCKEWAERT | délégué titulaire | ESQUELBECQ |
| M. Sébastien MONSIMERT | délégué titulaire | FLETRE |

| | | |
|-----------------------------|--------------------|------------------------|
| M. Bernard LEROY | délégué titulaire | FLEURBAIX |
| M. Serge SOODTS | délégué titulaire | GODEWAERSVELDE |
| Mme Yvette VANDENABELLE | déléguée titulaire | HARDIFORT |
| M. Bernard NOWAKOWSKI | délégué titulaire | HARDIFORT |
| M. José NEIRYNCK | délégué titulaire | HERZEELE |
| M. Stéphane FRANCKE | délégué titulaire | HERZEELE |
| M. Fabrice LAMIAUX | délégué titulaire | HOLQUE |
| M. Alain LEBRUN | délégué titulaire | HOLQUE |
| M. Jean-Luc CAPPAERT | délégué titulaire | HONDEGHEM |
| M. Jean TRUANT | délégué titulaire | HOUTKERQUE |
| M. Patrick LESCORNEZ | délégué titulaire | HOYMILLE |
| M. Jean-Pierre LEFEBVRE | délégué titulaire | HOYMILLE |
| Mme Christine VERHULST | délégué suppléant | KILLEM |
| M. Edmond TURPIN | délégué titulaire | LA GORGUE |
| M. Georgy HERCHIN | délégué titulaire | LA GORGUE |
| M. Michel DELFORGE | délégué titulaire | LEDERZEELE |
| M. Gilles NICOLATS | délégué titulaire | LEDERZEELE |
| M. Henri CARON | délégué titulaire | LE DOULIEU |
| M. Cédric LAPAILLE | délégué titulaire | LE DOULIEU |
| M. Christian DELASSUS | délégué titulaire | LEDRINGHEM |
| Mme Mathilde VANGREVELYNGHE | déléguée titulaire | LEDRINGHEM |
| M. Denis DECALF | délégué titulaire | LOOBERGHE |
| M. Emile HOEDTS | délégué titulaire | LOOBERGHE |
| M. Jacques HERMANT | délégué titulaire | LYNDE |
| Mme Danielle VANMAELE | délégué titulaire | MERCKEGHEM |
| M. Jean-Pierre LICOUR | délégué titulaire | MERCKEGHEM |
| M. José BAUDRY | délégué titulaire | MERVILLE |
| M. Christian BOUREZ | délégué titulaire | METEREN |
| Mme Elizabeth BOULET | délégué titulaire | METEREN |
| M. Jackie ODENT | délégué titulaire | MILLAM |
| M. Fabrice GREBET | délégué suppléant | MILLAM |
| M. Rodrigue BOURNONVILLE | délégué titulaire | MORBECQUE |
| M. Sylvain PETITPREZ | délégué titulaire | NEUF-BERQUIN |
| M. Serge OLIVIER | délégué suppléant | NEUF-BERQUIN |
| M. Dominique MARQUIS | délégué titulaire | NIEURLET |
| M. Régis VERBEKE | délégué titulaire | NIEURLET |
| M. Olivier SPRIET | délégué titulaire | OCHTEZEELE |
| M. Edgard DUVAL | délégué titulaire | OOST-CAPPEL |
| M. Léon ROSSELLE | délégué titulaire | OOST-CAPPEL |
| M. Jean-Luc DEBERT | délégué titulaire | OUDEZEELE |
| M. Michel DERAÈVE | délégué titulaire | OUDEZEELE |
| M. Christophe VANLERBERGHE | délégué titulaire | PITGAM |
| M. Denis TOURNANT | délégué titulaire | QUAEDYPRE |
| M. Jacques HUMEZ | délégué titulaire | RENESECURE |
| M. Joël DURAFOUR | délégué titulaire | RENESECURE |
| M. Jean-Luc CLEENEWERCK | délégué titulaire | REXPOEDE |
| M. Didier DEWYNTER | délégué titulaire | RUBROUCK |
| Mme Marie-Odile AMMEUX | délégué suppléant | SAINTE-MARIE-CAPPEL |
| M. Thierry DEQUIDT | délégué titulaire | SAINT JANS CAPPEL |
| M. Bruno BERNAERT | délégué titulaire | SAINT JANS CAPPEL |
| M. Jean-Pierre BAUDENS | délégué titulaire | SAINT-MOMELIN |
| Mme Marie-Noëlle MACREL | déléguée titulaire | SAINT-MOMELIN |
| M. Patrick DEWINTER | délégué titulaire | SAINT-PIERREBROUCK |
| M. Xavier BECQUART | délégué suppléant | SAINT-PIERREBROUCK |
| M. Marie-Madeleine CAMPAGNE | délégué titulaire | SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL |
| M. Dominique VAESKEN | délégué titulaire | SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL |
| M. Patrick WAYMEL | délégué titulaire | SERCUS |
| M. Christian BECUWE | délégué titulaire | SOCX |
| M. François PARESYS | délégué titulaire | STEENVOORDE |
| M. Bruno WULLEPUT | délégué titulaire | STEENWERCK |
| M. Patrice SEINGIER | délégué suppléant | STEENWERCK |
| M. Bernard BEUN | délégué titulaire | TERDEGHEM |
| M. Louis BALLOY | délégué titulaire | TERDEGHEM |
| M. Jean-Marie GHEKIERE | délégué titulaire | VOLCKERINCKHOVE |
| M. Charles GALLIEZ | délégué titulaire | VOLCKERINCKHOVE |
| M. Eric SMAL | délégué titulaire | WALLON-CAPPEL |

| | | |
|----------------------|--------------------|----------------|
| M. Daniel DESCHODT | délégué titulaire | WATTEN |
| Mme Laurence BARROIS | déléguée titulaire | WEMAERS CAPPEL |
| M. Pascal IOOS | délégué titulaire | WEMAERS CAPPEL |
| M. Julien MACKÉ | délégué suppléant | WEST CAPPEL |
| Mme Anne VANPEENE | déléguée titulaire | WINNEZEELE |
| M. Loïc THOMAS | délégué suppléant | WORMHOUT |
| M. Michel KERFYSER | délégué titulaire | WULVERDINGHE |
| M. Philippe PERRIN | délégué titulaire | WULVERDINGHE |
| M. Francis LEVIEZ | délégué titulaire | WYLDER |
| M. Alexis POUBLANC | délégué titulaire | ZEGERSCAPPEL |
| M. Daniel MINNE | délégué titulaire | ZERMEZEELE |
| M. Stéphane LIEVIN | délégué titulaire | ZERMEZEELE |
| Mme Nelly STAELEN | délégué titulaire | ZUYTPEENE |

POUVOIRS : 4

M. Bernard DEBAECKER, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Valentin BELLEVAL, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
M. Philippe BROUTELEE, délégué titulaire de LESTREM a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel AVEZ, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Eric SMAL

VOTANTS : 116

Messieurs les Maires de BUYSSCHEURE et de STAPLE ont également assisté au Comité Syndical.

Secrétaire de séance : M. Edmond TURPIN

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Finances publiques
 - *Compte administratif 2018*
 - *Compte de gestion 2018*
 - *Affectation du résultat 2018*
 - *Budget primitif 2019*
 - *Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2019*
 - *Durée d'amortissement*
- Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
 - *Convention pour la reprise des Câbles ENEDIS / SIECF - dossier de l'entreprise Flandre Oignons à Quaëdypre*
- Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz
 - *Délégation de service public pour la desserte en gaz des Communes actuellement non desservies*
 - *Point d'étape sur le dossier changement de gaz - gaz B vers gaz H*
- Compétences Eclairage public/ IRVE / Telecom / Electricité (Art 8)
 - *Actualisation du programme de travaux 2019*
- Maitrise de la Demande en énergie (MDE) et transition énergétique
 - *Appel à projet MDE pour l'année 2019 - fixation des modalités*
- Compétence télécom numérique
 - *Actualisation du programme de déploiement de la fibre et des couts financiers y afférents*
 - *Dossier ENT (Espace Numérique de Travail) pour les écoles maternelles et primaires, mené par le Syndicat Numérique la Fibre 59/62*
- *Administration générale - Information sur les décisions*
- *Questions diverses.*

DELIBERATION N° 27032019/D01 - FINANCES PUBLIQUES
Compte Administratif 2018

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

| | | |
|--|--|-----------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| Résultat de l'année | | 96 067.41 € |
| Résultat antérieur | | 200 227.17 € |
| Résultat cumulé | | 296 294.58 € |
| | | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| Résultat de l'année | | 1 145 472.63 € |
| Résultat antérieur | | 1 635 936.81 € |
| Part affectée à l'investissement (c/1068) | | 1 216 763.35 € |
| Résultat cumulé | | 1 564 646.09 € |
| | | |
| BESOIN DE FINANCEMENT | | |
| Résultat cumulé de la section d'investissement | | 296 294.58 € |
| Restes à réaliser en recettes | | 2 318 270.08 € |
| Dépenses engagées non mandatées | | 4 126 858.57 € |
| Montant à prendre en compte pour l'affectation | | -1 512 293.91 € |
| BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) | | 1 512 293.91 € |

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2018,
- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Adoption :

M. Michel DECOOL, Président du SIECF ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27032019/D02 - FINANCES PUBLIQUES : Compte de Gestion 2018

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2018,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27032019/D03 - FINANCES PUBLIQUES : Affectation du Résultat 2018

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à affecter le résultat 2018 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------|--------------|
| Résultat de l'année | 96 067,41 € |
| Résultat antérieur | 200 227,17 € |
| Résultat cumulé | 296 294,58 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---|----------------|
| Résultat de l'année | 1 145 472,63 € |
| Résultat antérieur | 1 635 936,81 € |
| Part affectée à l'investissement (c/1068) | 1 216 763,35 € |
| Résultat cumulé | 1 564 646,09 € |

BESOIN DE FINANCEMENT

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat cumulé de la section d'investissement | 296 294,58 € |
| Restes à réaliser en recettes | 2 318 270,08 € |
| Dépenses engagées non mandatées | 4 126 858,57 € |
| Montant à prendre en compte pour l'affectation | -1 512 293,91 € |
| BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) | 1 512 293,91 € |

BUDGET 2019

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Ligne budgétaire 001 débit | 0,00 € |
| Ligne budgétaire 001 crédit | 296 294,58 € |
| Ligne budgétaire 002 Débit | 0,00 € |
| Ligne budgétaire 002 Crédit | 52 352,18 € |
| Compte 1068 (Crédit) | 1 512 293,91 € |

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27032019/D04 - FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2019

Exposé et proposition - Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du Comité du 31 janvier 2019,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2019 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 481 704,75 €.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 27032019/D05 - FINANCES PUBLIQUES : Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2019

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le Comité Syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2019 selon les éléments suivants :

- Electricité : 3.10 €/hab
- Gaz : gratuit
- Télécom numérique : 1.50 €/hab (1.10 €/hab pour le numérique et 0.40 €/hab pour les travaux coordonnés).
Les 1.10 €/hab du numérique sont pris en charge par la CCHF et la CCFL pour les communes de leur territoire.
Pour les autres communes, les 1.50€/hab sont pris en charge par la commune dans l'intégralité.
- Eclairage public (option B) : 3 €/hab

- IRVE : 800 € par borne (coût de maintenance et de fonctionnement pour les bornes du programme 2018)

En outre certaines communes sont redevables au SIECF de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, IRVE, travaux coordonnés et Eclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 *quater* du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Les communes adhérentes au SIECF ont été sollicitées pour choisir entre ces deux possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation et celles ayant opté pour la fiscalisation.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27032019/D06 - FINANCES PUBLIQUES : Fixation des durées d'amortissement

Exposé et proposition

Par délibération en date du 16 septembre 2013 et 12 septembre 2016, le Comité syndical avait adopté des durées d'amortissement.

Cette délibération ne comporte pas l'ensemble des dépenses d'investissement susceptibles d'être financées par le SIECF.

Il est proposé au Comité de fixer les durées d'amortissement selon le tableau ci-dessous :

| NATURE | DUREE D'AMORTISSEMENT |
|--|-----------------------|
| Logiciel informatique | 2 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Mobilier | 5 ans |
| Véhicule | 5 ans |
| Immobilisation dont la valeur est inférieure ou égale à 500€ TTC | 1 an |
| Subvention d'équipement versée à un organisme privé | 5 ans |
| Subvention d'équipement versée à un organisme public | 15 ans |
| Travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et d'effacement sur les réseaux électriques et gaz | 15 ans |
| Frais d'étude et d'insertion non suivis de travaux | 2 ans |
| Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme | 5 ans |
| Bâtiment | 30 ans |
| Installations, matériel et outillage techniques | 15 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 5 ans |

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 27032019/D07 - Compétence Autorité Organisatrice de la
Distribution publique d'Electricité - Rétrocession des Câbles ENEDIS/SIECF
Dossier de l'entreprise Flandre Oignons à Quaëdypre**

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Le vendredi 8 février 2019, les services du SIECF ont reçu M Mathieu DEKEISTER, représentant l'entreprise Flandres Oignons à QUAEDYPRE.

M Dekeister a exposé le projet de son entreprise quant à la suppression des 3 alimentations dites 'tarif jaune' existantes et la création d'un poste privé dit 'tarif vert'. Dans le cadre de ce projet, M Dekeister a sollicité la rétrocession gratuite, des câbles alimentant les actuels tarifs jaunes au départ du poste HTA/BT.

Les services du SIECF lui ont rappelé qu'il s'agissait de câbles en aluminium, ayant déjà une certaine vétusté. Ils ont également précisé à M Dekeister que la qualité et la fiabilité des dits câbles ne pouvaient en aucun cas être assurées.

Ces précisions ayant été exposées au requérant,

Considérant que les câbles de distribution publique se situent actuellement et en grande partie en domaine privé,

Considérant qu'il convient de soutenir l'activité économique et agricole, notamment en direction des circuits courts du territoire,

Il est proposé au Comité :

- de donner un accord pour la rétrocession de ces câbles à l'entreprise Flandres Oignons, afin qu'elle puisse basculer ses 3 'tarifs jaunes' en un poste privé 'tarif vert'

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 27032019/D08 - Compétence Autorité organisatrice de la
distribution publique de gaz - Délégation de service public pour la desserte en gaz des
Communes actuellement non desservies**

Exposé et proposition – Rapport de M. Michel DECOOL – Président :

Le SIECF exerce la compétence gaz sur l'ensemble de son périmètre à l'exception des 4 communes du Pas de Calais

Dans ce cadre, 59 communes sont actuellement desservies en gaz naturel par le biais :

* d'une concession dite historique assurée par GRDF

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killeme, La Gorgue, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre,

St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque viennent de transférer leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont intégrées au contrat historique par avenant.

* Et par le biais d'une délégation de service public :

Haverskerque, Herzeele, Hondeghem, Merris, Nieurlet, St Momelin, Strazeele

A ce jour les communes non desservies sont :

Bambecque, Bissezeele, Boeseghem, Broxeele, Buyssechere, Cappelle-Brouck, Crochte, Drincham, Ebbinghem, Eringhem, Hardifort, Houtkerque, Le Doulieu, Lederzeele, Ledringhem, Looberghe, Lynde, Merckeghem, Millam, Oost-Cappel, Oudezeele, Pradelles, Rubrouck, Sercus, St Pierrebrouck, Staple, Thiennes, Volckerinckhove, Wallon Cappel, West Cappel, Wemaers-Cappel, Winnezeele, Wulverdinghe, Wylder, Zermezeele, Zuytpeene.

Le SIECF a mené une étude de planification/ programmation énergétique du territoire avec le soutien financier de l'ADEME. Dans ce cadre, le SIECF a défini comme objectif le développement du réseau de gaz naturel, dans toutes les communes où cela est technico-économiquement possible, afin de permettre :

- la conversion en gaz naturel d'industriels et de professionnels utilisant le fioul ou le gaz propane
- la conversion en gaz naturel d'habitations particulières qui actuellement se chauffent au fioul ou au gaz propane
- l'installation d'unités de méthanisation agricole permettant ainsi de produire du gaz vert sur le territoire tout en offrant un revenu complémentaire aux agriculteurs concernés.

Le rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire a été transmis aux membres du Comité.

Les principaux éléments du rapport relatifs aux prestations que doit assurer le délégataire sont rappelés ici :

• Principales prestations :

- la construction puis exploitation du réseau,
- le financement des canalisations de gaz naturel,
- les relations du service avec les abonnés,
- la facturation et le recouvrement de l'ensemble des redevances, droits et taxes,
- la fourniture aux usagers d'un gaz naturel de qualité conforme à la réglementation en vigueur,
- la tenue à jour des plans et des inventaires technique et comptable, des immobilisations,
- le fonctionnement et la surveillance, la prise de toute disposition utile afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens,
- l'entretien préventif et curatif de l'ensemble de l'infrastructure, la maintenance,
- le renouvellement des réseaux et ouvrages (équipements électriques, mécaniques, hydrauliques, compteurs, branchements, etc.),
- l'extension des réseaux,

- le raccordement pour tous les usagers pour lesquels le seuil de rentabilité de l'investissement de desserte, tel que prévu dans la convention, sera atteint,
- la conception et la mise en œuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du service,
- la fourniture d'un compte-rendu annuel d'activité détaillé à l'autorité concédante,
- la fourniture au Syndicat de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale.

- La concession de services, de type délégation de service public, sera accordée pour une durée de 30 ans à compter de la date où elle sera rendue exécutoire.

- Le gaz distribué sera du « gaz naturel ».

- Conformément aux dispositions du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, la collectivité pourra contribuer au financement de l'opération de desserte.

- Son éventuelle participation sera appréhendée, déduction faite des participations de tiers en numéraire ou en nature, sur la base de l'ensemble des éléments que devra produire le candidat pour justifier une compensation des charges de service public qui ne pourraient être couvertes par le tarif.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, et son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité Technique (CT) en date du 10/01/2019,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 27 mars 2019,

Vu le rapport annexé à la présente délibération, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, et les périmètres géographiques associés,

Les membres du Comité sont invités à :

- Approuver le principe de la mise en place et de l'exploitation du service de distribution de gaz naturel sur les communes actuellement non desservies en gaz, dans le cadre d'un contrat de concession de type délégation de service public, avec le cas échéant, une participation en nature, ou financière, de la collectivité, conformément au décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel ;

- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Adoption :

Monsieur Stéphane LIEVIN, Délégué titulaire de Zermezele ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 27032019/D09 - Compétence AODE Electricité / IRVE /
Télécommunications / Eclairage Public électricité (Art 8) - Actualisation du programme
de travaux 2019**

Exposé et proposition - Rapport de M Jacques HERMANT - Vice-Président chargé de l'éclairage public :

Il est proposé au Comité d'actualiser les programmes travaux selon les tableaux ci-après en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 27032019/D10 - Compétence AODE électricité - IRVE -
Télécommunications - Eclairage Public - Travaux supplémentaires à CASSEL**

Exposé et proposition - Rapport de M Jacques HERMANT - Vice-Président chargé de l'éclairage public :

Le SIECF réalise des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux à Cassel, place Vandame.

Dans ce cadre, un APS (avant projet sommaire) a été préparé par les services d'Orange, dans le cadre de l'enfouissement et effacement du réseau télécom.

Les services d'Orange ont commis une erreur matérielle et l'esquisse fournie s'avère erronée. Dans ce cadre, Orange a fourni durant le chantier une nouvelle esquisse, entraînant d'importants travaux supplémentaires.

Il convient de noter que le chantier à Cassel subira une plus-value de 23 380 € HT. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Duval, en marché en procédure adaptée inférieure à 25 000 € HT, l'entreprise étant sur place pour les besoins du chantier d'eau potable.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 27032019/D11 - Compétence AODE électricité - IRVE -
Télécommunications - Eclairage Public
Ancrages en façade pour l'Eclairage Public**

Exposé et proposition - Rapport de M Jacques HERMANT - Vice-Président chargé de l'éclairage public :

La mise en œuvre du projet du renouvellement de l'éclairage public sur le territoire du SIECF va nécessiter la pose de supports d'ancrages pour la ligne d'alimentation de l'éclairage public et les

lanternes en façades de bâtiments privés. Les villes concernées sont les communes ayant transféré la compétence éclairage public option A ou B.

La procédure d'ancrage en façade est prévue par le code de la voirie routière (articles L 171-2 à L 171-11). En outre, l'article L 173-1 du code de la voirie routière, précise que « les articles L 171-2 à L 171-22 sont applicables, sur délibération de leur assemblée, [...] aux établissements publics de coopération intercommunale [...] compétents en matière [...] d'éclairage public ».

Ainsi, pour que le SIECF puisse procéder aux ancrages en façade privée, il est nécessaire de prendre une délibération permettant d'appliquer les dispositions du code de la voirie routière (L 171-2 à L 171-11) sur le territoire du SIECF pour les ancrages en façades des câbles électriques et luminaire pour l'éclairage public.

Il est précisé que les articles L 171-2 à L 171-11 traitent notamment de la possibilité d'établir des ancrages sur des immeubles riverains donnant sur la voie publique (L 171-4), soit suite à une autorisation amiable des propriétaires, soit suite à une autorisation administrative (L 171-8) prise à la suite d'une enquête publique (L 171-7).

Il est proposé au comité : l'application au territoire du SIECF des dispositions L 171-2 à L 171-11 du code de la voirie routière relatives à l'installation de supports en façade privés des ancrages pour les lignes aériennes et supports d'éclairage public en application de l'article L 171-3 du code de la voirie routière.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 27032019/D12 - Maitrise de la Demande en Energie (MDE) et transition énergétique - Appel à projet MDE pour l'année 2019
Fixation des modalités**

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le SIECF souhaite pérenniser l'appel à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation, extension, création, bâtiment du domaine privé communal ...).

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

« les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de distribution publique d'énergies de réseau peuvent, de manière non discriminatoire, réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau des consommateurs desservis en basse tension pour l'électricité ou en gaz, lorsque ces actions sont de

nature à éviter ou à différer, dans de bonnes conditions économiques, l'extension ou le renforcement des réseaux publics de distribution d'énergies de réseau relevant de leur compétence.

Ils peuvent notamment apporter leur aide à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergies de réseau, ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. »

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015.

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'appel à projet MDE pour l'année 2019, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projets est doté d'un fond de concours de 160 000 € pour l'année 2019 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année), visant à aider les collectivités du territoire à réduire les consommations énergétiques du patrimoine public,
- Le jury d'appel à projets MDE est composé des membres du bureau du SIECF, il examinera les dossiers sur la base du règlement détaillé de l'appel à projet (règlement en annexe)
- Dépôts des dossiers jusqu'au 1er juillet 2019. Dernier délai.
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 27032019/D13 - Information sur les décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

| Numéro de décision | Nature | Objet |
|---------------------|-----------------|---|
| Décision 15/02/2019 | Marchés publics | Achat de matériel pour la maintenance de l'éclairage public - entreprise REXEL |
| Décision 03/12/2018 | Marchés publics | Achat de matériel informatique - entreprise SALON |
| Bureau 11/01/2019 | Marchés publics | Lancement d'un marché en procédure ouverte - travaux concourant à la transition énergétique |
| Décision 12/02/2019 | Marchés publics | Signature d'un avenant avec EDF pour l'achat d'électricité |
| Bureau 11/03/2019 | MDE | Modification aide MDE dossier commune de St Jans Cappel |

Le comité prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Edmond TURPIN,
Secrétaire de séance**

**Michel DECOOL,
Président du SIECF**